

ANNEXE

Gamme tarifaire pour le transport de véhicules et de marchandises entre Marseille et l'archipel du Frioul

Tarification Tout public

Type de Véhicule	Tarif A/R en semaine HT	Tarif A/R le Week-end HT
PTC* < 3,5 t	147	197
3,5 t < PTC	325	457
Super poids-lourd	400	560
1/2 journée de 4 heures	732	

Tout chargement ou déchargement nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique, se verra appliqué un coût supplémentaire défini comme suit :

- Si le temps de chargement et/ou déchargement est compris entre 5 et 15mn, une surtaxe de 20 % aux prix unitaires ci-dessus
- Si temps de chargement et/ou déchargement est supérieur à 15 mn, 1H d'immobilisation au tarif de 183 € HT.

Le tarif super poids lourd s'appliquera pour tout véhicule dont la longueur (> 10 m) ou le poids total en charge (> 34 t) empêche l'embarquement d'un autre véhicule.

*PTC : Poids total en charge

Tarification Résident Principal

Sont considérés comme résidents principaux :

- Les personnes ayant leur résidence principale, à l'année, sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un avis de taxe d'habitation de l'année.
- Les locataires d'un bien à l'année et leur ayants droits (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis de taxe d'habitation
- Les personnes justifiant d'un emploi ou d'une activité professionnelle sur l'archipel (présentation du contrat de travail, la validité du statut expire à la fin du contrat)
- Les commerçants, sur présentation du KBIS de la société

Afin de faciliter l'utilisation de l'écum, il est appliquée une réduction de 50 % pour les résidents principaux sur les passages de véhicules.

Cette réduction sera accordée sous réserves des conditions suivantes :

- Dans le cas d'un transport à titre privé : le titulaire intégrera le transport du véhicule et/ou de la marchandise dans les rotations déjà prévues (mutualisation avec une traversée programmée, effet d'aubaine avec une traversée à vide)
- Dans le cas d'un transport nécessaire à une activité économique : le titulaire cherchera à intégrer le transport du véhicule et/ou de la marchandise dans les rotations déjà prévue (mutualisation avec une traversée programmée, effet d'aubaine avec une traversée à vide), ou à défaut, réalisera une rotation spécifique
- Afin de justifier cette tarification, le résident principal devra présenter une carte grise en son nom ou un contrat de location de véhicule en son nom et un avis de taxe d'habitation de l'année (présentation du Kbis de la société pour les commerçants).
- L'aller et le retour devront être réalisés dans la même journée.

En cas de non-respect d'une des conditions énoncés ci-dessus, le tarif normal sera appliqué.